ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône

FICHE DE POSTE A PROFIL

IDENTIFICATION DU POSTE	**REFERENCE**	**PAP2023-003-CPC ASH OUEST**
	INTITULE DU POSTE	**Conseiller pédagogique pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves en situation de handicap (ASH) Circonscription ASH OUEST**
	PLACE DU POSTE	Le conseiller pédagogique ASH intervient sur les réseaux de la circonscription ASH OUEST : Camargue, La Crau, Côte bleue, La Nerthe, Salon.
MISSIONS ET COMPETENCES	**CADRE GENERAL**	Le conseiller pédagogique ASH assure, sous la responsabilité de l'IEN ASH de circonscription dont il est le collaborateur direct, la mise en œuvre et le suivi de la politique ASH départementale. Dans ce cadre, il collabore également avec l'ensemble des IEN ASH. Il travaille en coopération avec les deux autres conseillers ASH de la circonscription. Une répartition géographique des secteurs d'intervention est définie en début d'année.
	MISSIONS	Les missions du conseiller sont principalement d'ordre pédagogique. Elles s'exercent dans le 1er et le 2nd degrés en milieu ordinaire, adapté et dans les différents milieux spécialisés, dans trois champs d'action articulés : l'accompagnement pédagogique des enseignants et des équipes, la formation initiale et continue des enseignants et la mise en œuvre de la politique éducative
	FONCTIONS	Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants, et plus particulièrement les débutants, intervenant dans des classes et dispositifs qui relèvent de l'adaptation et de la scolarisation d'élèves handicapés.
	COMPETENCES	Disposer de bonnes connaissances du système éducatif (premier et second degrés), du champ de l'ASH et de la législation s'y rapportant. - Être capable d'articuler les savoirs théoriques et les pratiques professionnelles. - Savoir développer une ingénierie de formation. - Savoir développer des outils et propositions d'adaptations pédagogiques en lien avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. - Être capable d'analyser des situations complexes. - Savoir communiquer dans différents contextes et travailler en équipe partenariale.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	**PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)**	L'enseignant devra être titulaire d'un CAFIPEMF et d'un CAPPEI ou équivalent. Les personnels n'étant en possession que d'une des deux certifications requises peuvent faire acte de candidature en s'engageant à présenter la certification manquante dans la première année scolaire d'exercice.
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année scolaire probatoire.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des 1607 heures annuelles Cadre réglementaire du service enseignants du 1er degré et 2nd degré non devant élèves.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 210 du 2 février 2023.
	CONTACT	Mme Le Mercier, IEN ASH Ouest ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr 04 90 49 01 78